

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE FAIT SENS

ENSEIGNEMENT BILINGUE DANS LES ECOLES PROFESSIONNELLES ET LES ECOLES DE MATURITE PROFESSIONNELLE

Brochure élaborée avec le soutien du Mittelschul-
und Berufsbildungsamt Zürich



SOMMAIRE

1	LA FORMATION PROFESSIONNELLE MANQUE DE LANGUES ÉTRANGÈRES.....	3
2	L'EHB IFFP IUFFP EST LE CENTRE DE COMPÉTENCES DE LA CONFÉDÉRATION POUR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE.....	3
3	QU'EST-CE QUE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ?.....	3
4	LES AVANTAGES DE CETTE MÉTHODE.....	4
5	RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	4
6	EXISTE-T-IL UNE BASE LÉGALE POUR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ?.....	5
7	EXEMPLES DE MISES EN ŒUVRE CANTONALES	7
8	QUESTIONS GÉNÉRALES	8
9	QUESTIONS DE PERSONNES EN FORMATION ET DE PARENTS	8
10	QUESTIONS D'ENTREPRISES FORMATRICES	9
11	QUESTIONS DU CORPS ENSEIGNANT ET DE DIRECTIONS D'ÉCOLES	10
12	A QUI S'ADRESSER POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?.....	11

1 LA FORMATION PROFESSIONNELLE MANQUE DE LANGUES ETRANGERES

Les compétences en langues étrangères contribuent considérablement à la flexibilité des personnes en formation ainsi que des futures employées et futurs employés sur le marché international du travail. Or, les horaires dans les formations professionnelles initiales sont déjà tellement chargés aujourd'hui qu'ajouter des heures de cours pour une langue étrangère ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres disciplines. Concrètement, cela signifie que parmi les 212 ordonnances sur la formation qui existent, il n'y en a que 36 qui comportent une obligation d'enseigner une langue étrangère.

L'enseignement bilingue tient compte de ces exigences. Il ne requiert pas de changements au niveau de l'emploi du temps, contribue de manière significative à l'amélioration

des compétences en langues étrangères et a des effets positifs sur la motivation et la flexibilité des personnes en formation.

L'enseignement bilingue est en outre un moyen efficace de soutenir les personnes en formation particulièrement douées. De plus en plus d'écoles de maturité professionnelle proposent une maturité bilingue et améliorent ainsi leur positionnement par rapport aux gymnases.

De plus, différentes études mais aussi des tests d'évaluation du niveau des élèves montrent que suivre un enseignement bilingue est une façon particulièrement efficace de développer des compétences en langues étrangères, en même temps que des compétences interculturelles et professionnelles.

2 L'EHB IFFP IUFFP EST LE CENTRE DE COMPETENCES DE LA CONFEDERATION POUR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) attache une grande importance à la promotion de l'enseignement bilingue. La promotion des compétences en langues étrangères contribue à valoriser la formation professionnelle dans son ensemble. En tant que partenaire pour la mise en œuvre, l'EHB IFFP IUFFP a été mandaté par le SEFRI pour agir comme centre de

compétences de la Confédération pour l'enseignement bilingue dans la formation professionnelle. Ce centre de compétences a notamment pour mission de mettre en réseau les écoles, les offices et le personnel enseignant, de les conseiller et de les soutenir dans la mise en œuvre de cette forme d'enseignement.

3 QU'EST-CE QUE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ?

L'enseignement bilingue, abrégé « bili », n'est pas une forme d'enseignement des langues étrangères au sens traditionnel. C'est un enseignement en deux langues, dans lequel des contenus d'une branche technique sont transmis dans la langue étrangère. En anglais, on parle de « content and language integrated learning » (CLIL), donc un apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue. La langue étrangère devient ainsi langue de travail – sans exigences normatives quant à la justesse du langage employé.

L'enseignant-e amène par exemple un nouveau sujet en français dans un premier temps, qu'il/elle approfondit ensuite à travers des activités bilingues. De cette manière, l'étude d'un thème donné permet l'amélioration des connaissances linguistiques et du vocabulaire dans les deux langues. La langue est utilisée afin de communiquer et est alors considérée, non pas comme un sujet d'étude – comme c'est le cas dans les cours de langues étrangères – mais bien comme une langue de travail. Par conséquent, tant qu'elles n'entraînent pas de malenten-

dus, les fautes de langue qui pourraient être commises ne font pas nécessairement l'objet de discussions. Les personnes en formation dans les classes bilingues disposent de certaines libertés en cours et lors des examens : elles peuvent par exemple choisir dans quelle langue répondre (en français ou dans leur deuxième langue).

Cette méthode convient tout à fait pour encourager les personnes en formation dans le développement de connaissances linguistiques spécifiques à une branche, tout en garantissant qu'elles apprennent la matière aussi bien que si elles suivaient un enseignement monolingue.

4 LES AVANTAGES DE CETTE METHODE

L'avantage de l'enseignement bilingue est qu'il permet un apprentissage simultané de la branche et de la langue étrangère. Comme il n'est plus guère possible d'augmenter le nombre de périodes d'enseignement dans les écoles professionnelles et les écoles de maturité professionnelle, cette méthode d'apprentissage, à la fois compacte et sans incidence sur l'emploi du temps, est particulièrement efficace pour les personnes en formation : au cours des trois ou quatre années que dure leur formation, elles acquièrent des connaissances à la fois professionnelles et linguistiques.

L'enseignement bilingue s'accompagne également d'opportunités didactiques. En effet, le fait de dispenser un cours dans deux langues oblige l'enseignant-e à structurer et présenter le contenu du cours très clairement et à le répéter plusieurs fois. Les contenus et le vocabulaire

sont en effet étudiés à deux reprises : une première fois dans la langue principale et une seconde fois dans la langue étrangère. C'est pourquoi les personnes en formation dans des classes bilingues développent même parfois une meilleure compréhension de la matière que les classes unilingues. Cet enseignement bilingue étant, dans la plupart des écoles, proposé sur la base du volontariat, les personnes en formation ayant fait ce choix affichent une très grande motivation. Par conséquent, à ce niveau, l'utilisation d'une seconde langue d'enseignement favorise davantage l'apprentissage linguistique qu'un simple cours de langues étrangères. Car l'utilisation de la langue étrangère, appliquée à la branche ou aux thèmes étudiés, s'inscrit ici dans la démarche des écoles professionnelles et des écoles de maturité professionnelle d'assurer un lien avec la pratique.

5 RESULTATS DE LA RECHERCHE

Une évaluation¹ menée par l'Université de Fribourg sur l'enseignement bilingue dans des écoles professionnelles du canton de Zurich a donné lieu à l'étude des compétences en anglais de personnes suivant une formation bilingue et de personnes suivant d'autres formations, avec des orientations différentes. Les auteurs de cette étude sont arrivés à la conclusion « que les bénéfices d'un enseignement bilingue sur les progrès de l'apprentissage sont bien plus marqués que dans toute autre forme d'enseignement de l'anglais. »

Les graphiques à la page 5 représentent les résultats en première et deuxième année de formation respectivement d'un test de niveau linguistique général sous

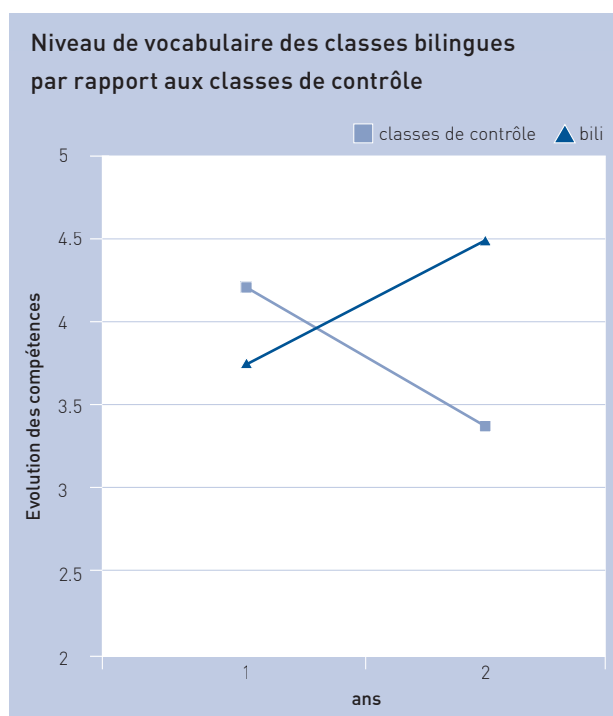
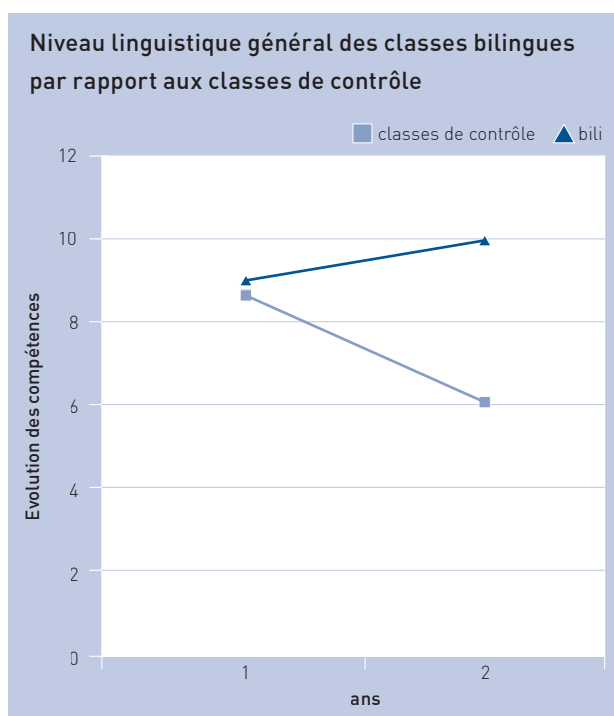
forme de test à trous (graphique de gauche) et d'un test de vocabulaire sous forme de questionnaire à choix multiple (graphique de droite). On observe une différence de niveau très nette, particulièrement en deuxième année, entre les personnes en formation bilingue et celles appartenant aux classes de contrôle. De plus, les résultats sont en nette augmentation pour les personnes en formation bilingue entre la première et la deuxième année, alors qu'ils sont en baisse pour les groupes de contrôle.

¹ Brohy, Claudine / Gurtner, Jean-Luc : Evaluation des bilingualen Unterrichts (bili) an Berufsfachschulen des Kantons Zürich – Schlussbericht, Freiburg 2011.

Une comparaison des notes a en outre montré que les notes de branche dans les bulletins de notes semestriels des personnes en formation bilingue étaient aussi élevées, voire plus élevées, que celles des personnes appartenant aux groupes de contrôle.

D'autres études comparatives mais aussi des tests d'évaluation du niveau des élèves ont montré que suivre un enseignement bilingue est une façon particulièrement

efficace de développer des compétences en langues étrangères, en même temps que des compétences interculturelles et professionnelles. Les résultats d'une enquête menée dans le cadre d'un projet du Conseil de l'Europe auprès de diplômé-e-s de classes bilingues confirment également ce constat et permettent de conclure à une grande satisfaction des jeunes et des établissements d'enseignement participants.



6 EXISTE-T-IL UNE BASE LEGALE POUR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ?

Le **Plan d'études cadre 2012** pour la maturité professionnelle bilingue énonce les dispositions suivantes :

Maturité professionnelle multilingue

Pour la maturité professionnelle multilingue (offre élargie), les examens finaux dans les branches concernées sont également organisés dans la deuxième ou la troisième langue. La mention « maturité professionnelle multilingue » est inscrite dans l'attestation de notes du certificat fédéral de maturité professionnelle si les conditions ci-après sont remplies :

Branches

Au minimum la branche fondamentale « Mathématiques » ou une branche spécifique et une branche complémentaire sont enseignées dans deux langues.

Langues

La deuxième ou la troisième langue est une autre langue nationale ou l'anglais.

Nombre de périodes d'enseignement dans la deuxième ou la troisième langue

Au total, 320 périodes d'enseignement au minimum se déroulent dans la deuxième langue. Si une deuxième et une troisième langue sont utilisées, il s'agit alors de 480 périodes au total et de 160 au minimum par langue.

Exigences posées aux enseignants

Les enseignants qui enseignent leur branche intégralement ou partiellement dans une deuxième langue justifient, dans cette langue, en général du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), notamment en ce qui concerne la compréhension écrite et orale et l'expression orale. Ils maîtrisent la terminologie spécifique des contenus qu'ils enseignent dans la deuxième langue. Ils suivent, au cours des trois premières années de leur enseignement bilingue, une formation continue reconnue dans le domaine de la didactique bilingue ou de la didactique d'immersion.

Pour les **formations initiales**, la LFPr émet des recommandations :

Extraits de la LFPr et de l'OFPr :

Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr 2002)

Art. 6 Compréhension et échanges entre les communautés linguistiques

1 Dans le secteur de la formation professionnelle, la Confédération peut encourager les mesures qui favorisent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

2 Elle peut notamment encourager:

- a. le plurilinguisme individuel, en veillant en particulier à la diversité des langues d'enseignement ainsi qu'à la formation des enseignants sur le plan linguistique;

Art. 15 Objet

4 Les ordonnances sur la formation fixent les modalités de l'enseignement obligatoire dispensé dans une deuxième langue.

Art. 19 Ordonnances sur la formation

2 Les ordonnances sur la formation fixent en particulier:

- c. les objectifs et les exigences de la formation scolaire;
- d. l'étendue des contenus de la formation et les parts assumées par les lieux de formation;
- e. les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés.

Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Art. 12 Contenus; en lien avec l'art. 19 LFPr

2 L'enseignement d'une deuxième langue doit en règle générale être prévu. Il sera fonction des besoins de la formation initiale concernée.

Art. 20 Cours facultatifs et cours d'appui; en lien avec l'art. 22, al. 3 et 4 LFPr

4 Les écoles professionnelles veillent à ce que l'offre de cours facultatifs et de cours d'appui soit équilibrée. Elles proposent notamment des cours facultatifs de langues.

Art. 35 Examens finaux sanctionnant la formation professionnelle initiale; en lien avec l'art. 17 LFPr

4 Pour les branches dans lesquelles un enseignement bilingue a été dispensé, l'examen peut se dérouler, en partie ou en totalité, dans la seconde langue.

Le texte de référence pour les Orfo renseigne sur la **transposition dans les différentes ordonnances de formation** :

Texte de référence pour les ordonnances sur la formation (art. 7)

4 La langue d'enseignement est en règle générale la langue nationale du lieu d'implantation de l'école.

5 L'enseignement bilingue est recommandé dans la langue nationale du lieu d'implantation de l'école et dans une autre langue nationale ou en anglais.

6 Les cantons peuvent admettre d'autres langues d'enseignement.

7 EXEMPLES DE MISES EN ŒUVRE CANTONALES

L'enseignement bilingue est de plus en plus encouragé au niveau cantonal. Les cantons de Zurich et de Lucerne notamment ont mis sur pied un service spécialisé pour l'enseignement bilingue dans la formation professionnelle et ont défini des directives en matière d'enseignement bilingue.

Dans le canton de Lucerne, l'enseignement bilingue a été introduit en priorité auprès de groupes de professions ne proposant aucun enseignement intégré d'une langue étrangère. La participation à l'enseignement bilingue, proposé dans la combinaison linguistique allemand / anglais dans le canton de Lucerne, est facultative.

Dans le canton de Zurich, il existe trois formes d'enseignement bilingue dans les écoles professionnelles.

Tandis que le **profil « bili basic »** est conseillé au démarrage du cours et pendant la formation linguistique et didactique de l'enseignant-e, les **profils « bili standard »** et **« bili advanced »** permettent d'aller jusqu'à la mise en place de procédures de qualification bilingues. Ces deux derniers profils sont actuellement les plus répandus dans les écoles professionnelles impliquées à ce jour.

La participation à un enseignement bilingue est inscrite dans les bulletins de notes semestriels par une mention en regard des branches concernées. Dans le cas où l'examen final d'une branche enseignée en deux langues est lui aussi bilingue, une mention spéciale est inscrite dans l'attestation de notes (par ex. « bili advanced, examen bilingue allemand/anglais »).

Profils bili	Branche(s)	Nombre total de périodes d'enseignement	Part de la 2 ^{ème} langue (en temps)	Procédure de qualification
« bili basic »	1 branche (branche obligatoire ou facultative)	min. 80 périodes d'enseignement pendant mini. 2 semestres successifs	min. 35%	NON
« bili standard »	1 branche (branche obligatoire ou branche de la procédure de qualification) <i>ou</i> min. 2 branches comme « bili basic »	Formation en 3 ans : min. 120 périodes d'enseignement pendant min. 3 semestres	min. 50%	OUI
		Formation en 4 ans : min. 160 périodes d'enseignement pendant min. 4 semestres	min. 50%	OUI
« bili advanced »	1 branche (branche obligatoire ou branche de la procédure de qualification) <i>ou</i> min. 3 branches comme « bili basic »	Formation en 3 ans : min. 200 périodes d'enseignement pendant min. 6 semestres	min. 75%	OUI
		Formation en 4 ans : min. 280 périodes d'enseignement pendant min. 8 semestres	min. 75%	OUI

Sur l'année scolaire 2015/16, plus de 150 enseignant-e-s des cantons de Zurich et de Lucerne partagent leurs connaissances de leur branche dans deux langues. Par conséquent, des équipes spécialisées, chargées de diffuser l'enseignement bilingue dans les diverses orien-

tations professionnelles, ont vu le jour dans différentes grandes écoles.

Les cantons de Lucerne comme de Zurich attendent des enseignant-e-s bilingues qu'ils ou elles se qualifient en suivant des cours de didactique et de méthodologie.

8 QUESTIONS GÉNÉRALES

Qu'est-ce que l'enseignement professionnel bilingue ?

Il s'agit d'un enseignement professionnel dispensé à la fois en français et dans une seconde langue : par exemple, un cours de culture générale en anglais/français ou un cours de physique en allemand/français. Une branche dite bilingue est enseignée en partie en français et en partie dans la langue étrangère. Selon les écoles, le domaine d'enseignement et l'enseignant-e, la part de la langue étrangère dans la formation peut varier de 30 % à 100 %.

En quoi l'enseignement bilingue est-il bénéfique ?

L'enseignement bilingue permet aux personnes en formation d'utiliser de manière naturelle et de continuer à approfondir une langue apprise à l'école obligatoire, même lorsqu'elles ne suivent aucun cours de langue étrangère supplémentaire. Cet enseignement est d'autant plus pertinent que, pour 50 % des personnes en formation professionnelle, aucun enseignement obligatoire des langues étrangères n'est prévu au programme.

L'enseignement bilingue, c'est non seulement donner aux personnes en formation la possibilité de maintenir leur niveau en langue, mais c'est aussi leur permettre, en combinaison avec les cours de langue étrangère, de développer leurs compétences linguistiques. La maturité

professionnelle bilingue offre ainsi un excellent moyen d'encourager les jeunes talents et de contribuer au positionnement des écoles de maturité professionnelle par rapport aux gymnases.

Qu'il s'agisse de maintenir les compétences linguistiques des personnes en formation ou de les développer, le principe est le suivant: l'enseignement bilingue se fait sans exigences normatives quant à la justesse du langage employé. Conséquence: les personnes en formation suivant un enseignement bilingue prennent confiance en elles et deviennent plus communicatives, aussi bien dans la langue étrangère que sur le plan technique.

Les examens finaux ont-ils aussi lieu en deux langues ?

Il n'existe de directives contraignantes à ce sujet que pour la maturité professionnelle multilingue et uniquement au niveau cantonal.

Où propose-t-on un enseignement bilingue ?

Un nombre croissant d'écoles professionnelles et d'écoles professionnelles supérieures optent pour un enseignement bilingue. La maturité professionnelle bilingue est elle aussi de plus en plus largement proposée.

9 QUESTIONS DE PERSONNES EN FORMATION ET DE PARENTS

Toutes les personnes en formation peuvent-elles suivre un enseignement bilingue ?

Cette méthode est accessible à toutes les personnes en formation. Les jeunes ayant un niveau de langue plus élevé réussissent toujours à obtenir le « First Certificate in English ». Les personnes en formation ayant plus de difficultés dans la branche en question retirent également un bénéfice de cette méthode parce qu'elles sont davantage concentrées sur le contenu du cours, qui est d'ailleurs répété plusieurs fois. Le niveau minimal requis au début de cet enseignement bilingue est une connaissance de la langue (anglaise ou française) correspondant à environ 2-3 années d'apprentissage au niveau supérieur de

l'école obligatoire. Il est généralement possible, pour un ou une élève qui le souhaiterait, de retourner dans une classe unilingue.

La charge de travail pour les personnes en formation dans des classes bilingues est-elle plus importante ?

Dans l'enseignement bilingue, la matière est apprise dans les deux langues. Cela implique que les personnes en formation acquièrent un vocabulaire plus étendu. Le fait de travailler sur des documents en langue étrangère demande aussi un effort supplémentaire. Cette forme d'enseignement requiert également une attention, une concentration et une motivation plus grandes. Toutefois,

l'enseignement bilingue repose sur le principe de la répétition, et chaque thème est considéré plusieurs fois, sous différents angles de vue, afin que le vocabulaire et le sujet du cours soient bien intégrés. De plus, les personnes en formation s'habituent progressivement à l'enseignement spécialisé en langue étrangère au cours des premiers mois et les efforts à fournir pour suivre le cours leur paraissent de moins en moins importants.

L'enseignement bilingue a-t-il des répercussions négatives sur les notes ?

L'évaluation menée par l'Université de Fribourg montre que les personnes en formation dont les notes sont basses dans les branches bilingues rencontrent pour la plupart des difficultés non pas avec la langue étrangère, mais avec la matière elle-même. Les notes des procédures de qualification unilingues et bilingues sont approximativement les mêmes. Il ne faut donc pas anticiper une dégradation des notes uniquement parce que l'enseignement est bilingue. Car les performances linguistiques ne sont prises en compte dans la note que dans la mesure où elles les sont également dans l'examen unilingue. Dans les branches bilingues, à l'instar de l'enseignement unilingue, seules les performances techniques influent sur la note. La langue étrangère n'est pas notée, mais le niveau de langue détermine l'accès à un enseignement bilingue et la participation à une procédure de qualification bilingue.

L'examen bilingue est régi par l'art. 35 LFPr.

Les personnes en formation ne suivent-elles pas dans tous les cas des cours de langues étrangères ?

Non, environ la moitié des personnes en formation dans les écoles professionnelles ne suit aucun cours de langues étrangères. C'est pourquoi de nombreuses personnes en formation voient leur niveau de langue baisser entre le début de leur formation initiale et la fin de leur apprentissage. L'enseignement bilingue leur permet de conserver et d'améliorer leur maîtrise de la langue étrangère en les habituant à l'utiliser et en approfondissant leurs connaissances professionnelles et spécialisées dans cette langue. Les personnes en formation dans des écoles professionnelles dispensant des cours de langues étrangères ou dans des écoles professionnelles supérieures retirent elles aussi un bénéfice de cet enseignement bilingue car elles utilisent alors la langue étrangère en l'appliquant à une branche ou à un sujet spécifique.

Toutes les personnes en formation ont-elles la possibilité d'intégrer des classes proposant un enseignement bilingue ?

Non, car l'enseignement bilingue n'est pas encore largement proposé dans les écoles professionnelles et les écoles de maturité professionnelle. De plus, l'attribution des places est dépendante des jours d'école et des souhaits des entreprises formatrices. Les personnes en formation doivent se renseigner auprès des différentes écoles pour savoir s'il leur est possible d'intégrer une classe bilingue.

10 QUESTIONS D'ENTREPRISES FORMATRICES

Les jeunes bénéficiant d'un enseignement bilingue apprennent-ils aussi bien que ceux dont les cours ne sont dispensés qu'en français ?

Des études menées dans différents pays et portant sur différents programmes bilingues arrivent toujours à la conclusion que les personnes suivant une formation bilingue apprennent aussi bien, voire mieux, que les personnes suivant des programmes unilingues. Elles atteignent un niveau de connaissances égal, voire supérieur, dans une même branche. L'enseignement est certes plus lent sur les premiers mois, mais il peut ensuite ra-

pidement reprendre un rythme normal. On constate une disparition de ces différences avant l'examen de fin d'apprentissage. Leurs capacités dans la langue étrangère sont meilleures que celles des personnes en formation n'ayant plus aucun contact avec la langue étrangère. Les derniers résultats issus de l'évaluation de l'université de Fribourg (2010) le prouvent. Les expériences montrent également que les personnes en formation suivant un enseignement bilingue apprennent mieux et se concentrent davantage, ce qui contribue à une bonne compréhension de la matière enseignée.

Cela n'amène-t-il pas à négliger le français ?

L'enseignement bilingue contribue également au développement des deux langues utilisées en cours car les personnes en formation étudient la matière à la fois en langue étrangère et en français. La réflexion sur la langue est constante et porte sur les deux langues. Plus le nombre de langues apprises est important, meilleures sont les stratégies de traitement du langage développées par les personnes en formation et meilleure est l'interconnexion dans le cerveau entre les structures des différentes langues.

Les jeunes dont la langue première n'est pas le français sont-ils désavantagés?

Non, ils disposent même plutôt d'un avantage car ils ont déjà grandi en utilisant deux langues. Ils ont déjà appris à passer rapidement d'une langue à l'autre et s'habituent donc vite à cette nouvelle méthode.

11 QUESTIONS DU CORPS ENSEIGNANT ET DE DIRECTIONS D'ÉCOLES

Y a-t-il suffisamment d'enseignant-e-s qualifié-e-s en langues ?

Les enseignant-e-s qui souhaitent dispenser des cours bilingues devraient pouvoir justifier à peu près d'un niveau C1 selon le Cadre européen commun de référence. Au début de la formation continue permettant de devenir enseignant-e bilingue, il peut leur être suffisant de disposer d'un niveau B2 si les personnes en formation dans l'école professionnelle ne suivent pas de cours de langues étrangères. Il leur faudrait alors ensuite atteindre un niveau C1/C2 au cours de leur formation continue, selon la branche d'enseignement et l'orientation professionnelle. Après avoir obtenu un certificat en didactique et bénéficié d'éventuels cours de langues ou séjours linguistiques, leurs connaissances du vocabulaire spécialisé dans la langue étrangère doivent atteindre également un niveau C1/C2. Pour les écoles professionnelles proposant aussi des cours de langues étrangères, ainsi que pour les écoles professionnelles commerciales et les écoles de maturité professionnelle commerciales, les exigences de niveau sont placées un cran plus haut (niveau C1 au départ, niveau C2 à l'issue de la formation continue).

Quelles branches conviennent à l'enseignement bilingue ?

L'enseignement bilingue convient pour toutes les branches, excepté les branches linguistiques. A ce jour, des branches telles que la culture générale, l'informatique, les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, ainsi que l'économie et les sciences sociales, ou encore des branches spécifiques à la profession, sont enseignées avec succès en deux langues.

Quelles sont les offres de formation continue de l'EHB IFFP IUFFP ?

L'EHB IFFP IUFFP, en tant que centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement bilingue, conseille les écoles et conduit des évaluations auprès d'écoles afin de définir les besoins en formation continue pour un enseignement bilingue.

De plus, l'EHB IFFP IUFFP offre un large éventail de cours de perfectionnement et propose une formation continue certifiante «Enseignement bilingue dans la formation professionnelle» (CAS).

12 A QUI S'ADRESSER POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

EHB IFFP IUFPF

Institut fédéral des hautes études en formation
professionnelle

Kathrin Jonas Lambert, Responsable du domaine langues
Kirchlindachstrasse 79, Postfach 637

3052 Zollikofen

Téléphone +41 31 910 37 64

bili@ehb-Schweiz.ch

www.bili.ehb-schweiz.ch

WWW.BILI.EHB-SCHWEIZ.CH

Inscrivez-vous à notre Newsletter « Formation continue »